

 <p>AGGLO- Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 28 septembre 2026 <i>Rapporteur : Monsieur Nicolas ANDRÉ</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 119</p>
---	---	------------------------------------

Convention d'objectifs 2026 avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C)

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guy Bonin d'Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Francis TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRES, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI-GAVINET, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (73).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Bastien SORET (par procuration à Guy ALDEGUER), Angéline CIANCI (par procuration à Nicolas ANDRÉ) et Huguette DENIS (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (3).

Conseiller absent : Monsieur Victor HENNEBELLE (1).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice JAOUEN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Nicolas ANDRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que l'association l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) a pour objet l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification, pour les aider à entrer dans le monde du travail, grâce à des stages et des formations individualisées et rémunérées,

CONSIDÉRANT que l'E2C dispose d'une antenne à Etampes dans le but de proposer son offre de façon plus uniforme à l'ensemble des jeunes du Département, notamment sur le territoire du Sud-Essonne (au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV)) et de répondre aux besoins d'accompagnement spécifiques des jeunes et des entreprises ou prescripteurs du territoire,

CONSIDÉRANT que trois ans après le lancement de l'activité sur Etampes, 11 cohortes de jeunes (3 en 2023 et 4 en 2024 et 4 en 2025), représentant au total 116 jeunes accompagnés ou en cours d'accompagnement,

CONSIDÉRANT qu'en 2025, 64 jeunes ont pu bénéficier du dispositif de l'E2C sur l'antenne d'Etampes et que plus de la moitié a été accompagnée vers une sortie positive (emploi ou formation),

CONSIDÉRANT que ce bilan positif incite l'E2C à poursuivre l'ancrage et le développement de l'activité sur le territoire du Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que le souhait de l'Agglomération est de poursuivre l'accompagnement de l'Ecole de la 2^{ème} Chance dans son dispositif « décentralisé » pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes des communes de son territoire,

CONSIDÉRANT le projet de convention d'objectifs avec l'Ecole de la Deuxième chance de l'Essonne, annexé à la présente délibération,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'objectifs avec l'Ecole de la Deuxième chance de l'Essonne, pour l'année 2026, et le versement d'une subvention de 10 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Ecole de la Deuxième chance de l'Essonne et tous les actes y afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Secrétaire,



Fabrice JAOUEN

Le Président,



Johann MITTELHAUSSER